

Accompagnant Éducatif et Social

Métiers de
proximité

Veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaires ou de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. Le diplôme d'État AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à se positionner dans le champ de l'action sociale.



Diplôme d'État
niveau 3



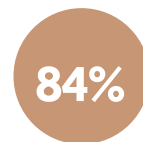
Éligible
au CPF



Condition d'accès :
aucun diplôme requis



89%
de réussite
promotion 2024



84%
d'insertion professionnelle
promotion 2023

LES MISSIONS

- Réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.
- Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.
- Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaires et de loisirs.
- Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

LIEUX D'INTERVENTION

L'AES exerce, selon la spécialité, au domicile de la personne accompagnée, dans des foyers logement, des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), structures d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignements et de formation, des établissements et services médico-sociaux, etc.

FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social se déroule sur une période de 15 à 18 mois.

Elle comporte 567 heures d'enseignement théorique et 840 heures de formation pratique, sous forme de stages, pour les candidats en voie directe.

Les salariés en formation effectuent un stage de 140h hors employeur ou non.

Un des stages peut être réalisé à l'étranger.

DOMAINES DE FORMATION

- DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne (112h)
- DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)
- DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)
- DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147)
- DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (21h)

PRISE EN CHARGE

- PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :
- Formation financée par le Conseil Régional, dans la limite des places disponibles, pour les demandeurs d'emploi ou public en continuité de parcours scolaire.
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire.

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr

   | www.hetis.fr